



Le droit au logement comme lutte de places, d'espaces et de marges

Le cas des migrants subsahariens en Tunisie

Première Partie – Tunis

Etude élaborée par

Maram Tebini



FTDES

Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Juin 2022



La présente étude a été conduite par Maram Tebini pour le FTDES, membre du Arab Hub for Social Protection, et ce dans le cadre du projet de recherche « Social Protection in (post)Covid MENA ».

Il s'agit de la première partie d'un travail plus élaboré qui couvrira d'autres villes Tunisiennes à paraître en septembre 2022.

Tunis, Juin 2022.



Introduction	4
<i>Objectifs préliminaires</i>	7
<i>Méthodologie</i>	7
1. Contextualiser la question du vécu et du logement des migrants « subsahariens » en Tunisie	10
1.1. Le logement des migrants « subsahariens » : une boucle d'inégalités ?.....	12
1.2. Le mal-logement des réfugiés et des demandeurs d'asile.....	15
2. Habiter et vivre en Tunisie pour les migrants « subsahariens »	18
2.1. Le parcours migratoire comme déterminant des conditions de l'habitat.....	20
2.2. Les caractéristiques du logement des migrants.....	22
2.3. Le choix du lieu à habiter.....	24
2.4. Les relations avec les propriétaires.....	26
2.5. Solidarité communautaire & soutien social : Les relations humaines comme garanties.....	28
Conclusion.....	32
Recommandations.....	33



Introduction

Rattaché au principe de la dignité, avoir droit à un logement signifie protéger la dignité et l'intégrité physique et psychique de l'individu. Ce droit implique l'accès à un logement sécurisé, habitable, doté de services nécessaires et situé à proximité des possibilités d'emploi, des services de santé, des écoles, des moyens de transports, etc. Le logement doit aussi être adapté à l'expression de l'identité culturelle des habitants. Ces conditions sont pourtant difficilement réunies même pour une bonne partie de Tunisiens marginalisés. La situation empire clairement pour d'autres groupes marginalisés, à savoir les migrants « subsahariens ». La visée de cette étude serait de décrire et de discuter les conditions de l'habitat de ces derniers.

Dans un contexte marqué par de puissants rapports de domination, comprendre les « centres » dépendrait d'une appréhension fine des marges et des périphéries. Ainsi, et afin de concevoir le fonctionnement des institutions, des lois, et des droits, il incomberait de s'attarder sur le vécu des populations déshéritées et exclues. Dans ce sens, il est possible d'analyser la question du droit au logement dans un contexte donné à partir des expériences que vivent celles et ceux qui se situent en bas de l'échelle sociale, notamment [les communautés subalternes de la migration sud-sud](#).

Pour désigner les membres de ces communautés, nous opterons pour l'appellation « migrants subsahariens », tout en tenant compte de son inexactitude géographique, son obscénité classificatoire, et son ancrage dans l'impérialisme européen. Ce terme qui remplace *l'Afrique tropicale* et *l'Afrique noire* est simplement utilisé pour homogénéiser un groupe d'Etats hétérogènes mais qui partagent un trait particulier, qu'est la couleur de peau noire et des points de convergence historico-culturels¹.

¹ Malgré une divergence qui demeure marquée, comme c'est le cas pour les pays du Maghreb et plusieurs autres régions du monde.

Etant donné le processus de construction de la frontière invisible qu'est le Sahara et ses conséquences, l'appellation, dans le cadre du parcours migratoire sud-sud, renvoie à un processus de subjectivation politique et d'une identification à une représentation sociale, en partie imaginée. La communauté des migrants « subsahariens » qui se crée en Tunisie implique alors une lutte contre des discriminations qui conduit les individus à s'approprier l'identité et la condition de migrants africains « subsahariens », à la différence des tunisiens qui font partie de l'Afrique du « nord » et des autres migrants et réfugiés (Syriens, Libyens, etc.) qui se différencient par la couleur de peau et leur statut d'étrangers sur le territoire tunisien.

Le vécu des migrants « subsahariens » en Tunisie est alors significatif et signifiant, dans le sens où il permettrait d'élucider les conflictualités du déplacement et de l'installation, à la fois dans l'espace géographique et social. En effet, le parcours migratoire est accompagné par plusieurs conditions qui renforcent la précarité de celles et ceux qui s'y plongent². Vulnérabilisant davantage les personnes, migrer signifie rompre avec un réseau de connaissances et l'établissement de nouveaux contacts, tout en gardant un réseau transnational qui porte envers la personne migrante des attentes et des besoins à assouvir. Cette charge psychique et sociale fragilise les personnes qui se trouvent coincées dans une aire liminaire qui influe leur système de référence. Dans la société d'accueil, un nouveau chez-soi se construit : il est un mélange multidimensionnel qui transcende les frontières géographiques. Les migrants « subsahariens » mettent en place un double processus en distanciant le familial et en familiarisant le distant, notamment grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication³. Cela ne peut être fait sans l'obligation de naviguer le contexte nouveau, qui est souvent marqué par plusieurs difficultés, en particulier concernant la question de l'habitat qui est indispensable pour une éventuelle installation découlant en une « intégration » plus ou moins épanouissante.

Dès leur arrivée en Tunisie, la situation des migrants « subsahariens » s'avère être compliquée. Le processus de « racialisation » auquel ils sont proies leur impose

² Romdhani, Messaoud. « La situation des Subsahariens en Tunisie. L'exemple du camp de Choucha et la création d'un hotspot en Libye », *Hommes & Migrations*, vol. 1328, no. 1, 2020, pp. 53-57.

³ Weber, Serge. « De la chaîne migratoire à la migration individuelle des Roumains à Rome », *Hommes et migrations*, n°1250, 2004, p. 38-48

de multiples configurations identitaires⁴. La *racialisation* dont il est question se fonde par des « préjugés d'ethnicité »⁵ qui homogénéisent ladite « communauté subsaharienne », impliquent un traitement raciste et discriminatoire des migrants qui se font assigner des places et des rôles inférieurs, et imposent des entraves ethno-raciales⁶ à conquérir en plus de celles relatives à la pauvreté et à l'illégalité.

C'est dans ce sens que plusieurs contraintes s'imposent aux migrants « subsahariens » en Tunisie. Les particularités du parcours migratoire, les discriminations, et la précarité socio-économique dans laquelle elles et ils se trouvent, sont des facteurs témoignant de ces contraintes. Plusieurs questions accompagnent le vécu migratoire des « subsahariens » en Tunisie. Les perceptions socio-politiques de ce groupe conditionnent leur vécu et poussent vers une considération de leurs difficultés.

Face aux mouvements de marginalisation, d'invisibilisation, et de criminalisation, ainsi qu'aux contraintes imposées par la loi et les dynamiques sociales, la présente étude s'ambitionne d'étudier une question bien particulière : le droit au logement pour les migrants « subsahariens » qui résident en Tunisie. Cette étude vise à élucider les dynamiques d'habitat pour les migrants « subsahariens » et tend à discuter les limites d'accès à ce droit, sur différents niveaux (politiques, institutionnels, sociaux, interpersonnels, etc.). Dans ce sens, une pléthore de questions se pose : où habitent-ils ? quels sont les principales entraves à leur droit au logement ? de quelle manière se régularise la précarité migratoire en milieu urbain ? comment se révèlent les discriminations dont ils souffrent ? et quelles sont les stratégies employées pour les contourner et résister à leur subalternité⁷ assignée ?

⁴ El Miri, Mustapha. « Devenir « noir » sur les routes migratoires : racialisation des migrants subsahariens et racisme global. » *Sociologie et sociétés*, volume 50, numéro 2, automne 2018, p. 101–124. <https://doi.org/10.7202/1066815ar>

⁵ Moynihan, Daniel Patrick, and Nathan Glazer, eds. *Ethnicity: theory and experience*. Vol. 531. Cambridge, MA: Harvard University Press, 1975.

⁶ Safi, Mirna. « I. Inégalités ethno-raciales : perspectives d'analyse en sociologie de la stratification sociale », Mirna Safi éd., *Les inégalités ethno-raciales*. La Découverte, 2013, pp. 7-20.

⁷ Dans le sens où le statut et l'identité des migrants sont marqués par la subordination et l'effacement en faveur de l'Empire. Selon l'approche des « subaltern studies » et particulièrement des travaux de Spivak (2000), cette subalternité se révèle chez des personnes et des groupes qui sont coupés de la mobilité sociale ascendante et sortante et qui luttent contre les hiérarchies hégémoniques. Les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile noirs en Tunisie appartiennent donc à cette catégorie et partagent ses sorts.

Objectifs préliminaires

A travers des entretiens réalisés dans la région du grand Tunis, cette étude s'ambitionne de répondre aux objectifs suivants :

- Explorer le parcours migratoire des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile installés à Tunis
- Identifier leurs conditions de logement et les caractéristiques de leur habitat
- Comprendre les difficultés auxquelles elles et ils ont affaire, en ce qui concerne l'accès et le maintien du logement
- Décrire les dynamiques du logement à l'intérieur du foyer, dans le quartier, et dans l'espace urbain en général
- Proposer des recommandations et des alternatives, à la lumière des résultats de l'enquête.

Méthodologie

En partant de l'optique de l'anthropologie des migrations et des mobilités et d'une vision interdisciplinaire, la présente étude se base sur l'analyse des résultats d'une dizaine d'entretiens qualitatifs semi-dirigés avec des migrants « subsahariens » dans des lieux publics du grand Tunis. La collecte des données a eu lieu entre mars et mai 2022. Chaque entrevue s'est étalée sur une durée moyenne de trente minutes.

L'anonymat a été garanti et le consentement libre et éclairé des participants a été obtenu oralement avant d'entamer les entretiens. La sélection des participants a été faite à partir des réseaux sociaux et dans des lieux publics (la rue ou le lieu de travail). La majorité des participants ne se connaissent pas et ont tous des situations et des profils très différents. *Le présent article constitue une première analyse des résultats d'une étude plus élargie qui couvrira d'autres régions de la Tunisie, à savoir les villes de Sfax et Zarzis.*

Concernant les migrants avec qui nous nous sommes individuellement entretenus à Tunis, leurs âges varient entre 19 et 38 ans. Ce groupe est formé par

cinq femmes, quatre hommes, et une femme transgenre. Ils viennent du Cameroun, de la Guinée-Conakry, de la Guinée-Bissau, du Mali, de la Cote d'Ivoire et du Sénégal. Six sont chrétiens dont deux catholiques et quatre sont musulmans. Trois sont célibataires (deux n'ont pas d'enfants et un a un enfant qui est resté au pays d'origine), sept sont mariés (dont une avec quatre enfants qui l'accompagnent, trois avec un bébé, et une sans enfants), et une est fiancée. Il s'agit de trois réfugiés dont une victime de traite, une demandeuse d'asile et six migrants avec ou sans carte de séjour. Parmi les interviewés, plusieurs sont passés par l'Algérie et la Libye pour arriver en Tunisie (une des participantes a déclaré avoir passé par la prison en Libye, avoir subi des viols quotidiens et avoir été kidnappée). Actuellement, ils résident dans les quartiers de Bhar Lazreg de la Marsa, Dar Fadhal de la Soukra, Cité el Khadhra, et l'Aouina.

Par rapport aux occupations professionnelles, une est mendiante, un est joueur de football qui a migré pour poursuivre ses rêves et se retrouve à travailler dans les restaurants et faire des ménages en Tunisie, une est entrepreneuse qui dirige un centre esthétique, un est « consultant médical » qui « aide » les médecins à se trouver des patients étrangers, une est femme de foyer, une autre travaille dans la restauration et fait occasionnellement des tresses aux filles, et un autre survit en vendant des papiers mouchoirs dans la rue.

Migrer signifie rompre avec un réseau de connaissances et l'établissement de nouveaux contacts, tout en gardant un réseau transnational qui porte envers la personne migrante des attentes et des besoins à assouvir. Cette charge psychique et sociale fragilise les personnes qui se trouvent coincées dans une aire liminaire qui influe leur système de référence. Dans la société d'accueil, un nouveau chez-soi se construit : il est un mélange multidimensionnel qui transcende les frontières géographiques. Les migrants « subsahariens » mettent en place un double processus en distanciant le familier et en familiarisant le distant.

10

Entretiens semi-structurés
de mars à mai 2022

Chapitre 1

TUNIS

Elles et ils sont aujourd'hui installé.es à Tunis, et ont accepté de partager leurs trajectoires, mais surtout leurs conditions de logement dans la capitale de la Tunisie.

Leurs profils sont divers, leurs histoires se croisent. Pour survivre, certain.es se trouvent une activité précaire qu'elles/ils présentent ainsi :

Un « consultant médical ». Il aide les médecins à trouver des patients étrangers.

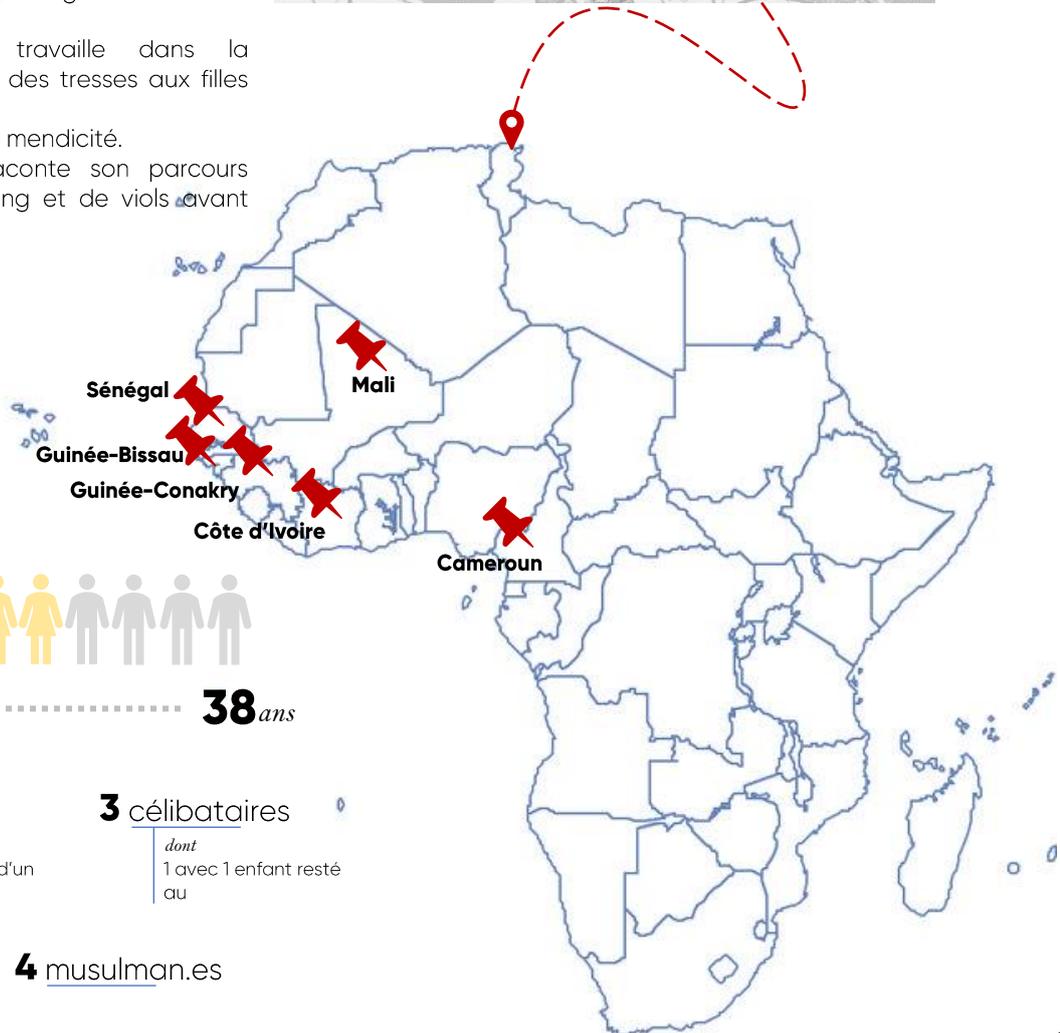
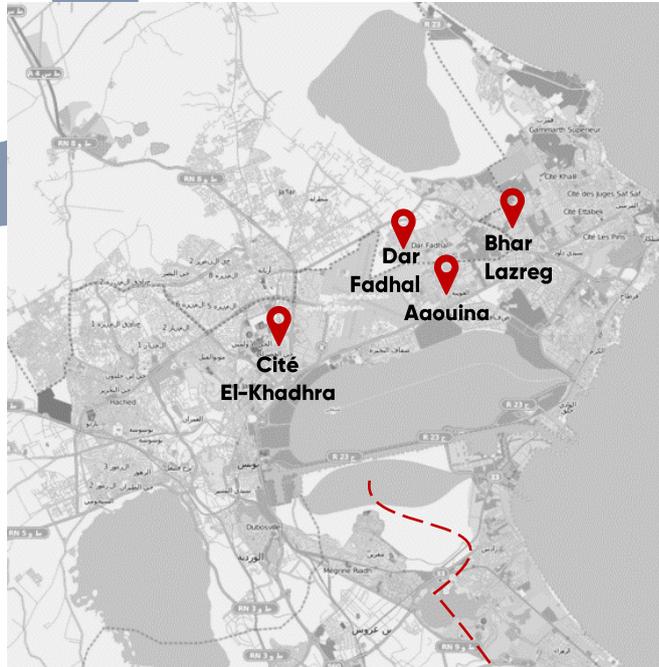
Un joueur de football venu chercher sa chance. Il travaille actuellement dans la restauration et comme aide-ménagier.

Une entrepreneuse qui dirige un centre de soins esthétiques.

Une femme qui travaille dans la restauration. Elle fait des tresses aux filles occasionnellement.

D'autres sont dans la mendicité.

Une participante raconte son parcours marqué de kidnapping et de viols avant d'arriver en Tunisie.



transgenre



19 **38 ans**

7 marié.es

dont
3 accompagné.es d'un
bébé

3 célibataires

dont
1 avec 1 enfant resté
au

6 chrétien.ne.s

4 musulman.es

1. Contextualiser la question du vécu et du logement des migrants « subsahariens » en Tunisie

Malgré leur image de bouc émissaire qui canalise certaines angoisses politiques, les migrants « subsahariens » demeurent politiquement invisibilisés dans l'espace public. Trainant dans les marges de l'espace urbain, ils l'occupent secrètement. Leurs gestes, leurs modalités d'expressions, et même leurs célébrations sont sujets de contrôle social considérable. Ils habitent alors des lieux qu'ils investissent par une solidarité communautaire qui crée et renforce les réseaux de soutien.

Comme tant d'autres pays, les discours médiatico-politiques prédissent une « crise migratoire » en Tunisie. Cette « crise » est liée aux politiques internationales et notamment par ceux de l'Europe, à la situation en Libye, et aux choix politiques de l'Etat tunisien qui varie entre la répression, inaction et instrumentalisation de la question migratoire. A un niveau local, la « crise » migratoire s'explique par des idées complotistes, selon lesquelles les migrants « subsahariens » seraient en train de semer le désordre et la délinquance. Des événements aléatoires, dont braquages, ventes illégales de produits alcooliques, ou kidnappings perpétrés par des migrants⁸, sont utilisés pour renforcer ce discours de « crise » et généraliser ces tendances de criminalité à l'ensemble des migrants, construisant ainsi une image collective condamnable du groupe migrateur. Ces discours complotistes s'inspirent – de manière surprenante – de la vision d'un « grand remplacement » qui s'importe de l'Europe et se propage à l'échelle locale tunisienne. Selon les tenants de ces discours, les migrants de l'Afrique subsaharienne seraient en train de « conquérir » la Tunisie, voler des emplois (dans un Etat déjà endetté et souffrant d'un taux considérable de chômage et de pauvreté), et entraver par

⁸ Des événements relayés par les médias et les réseaux sociaux où les migrants sont acteurs d'agressions et de crimes se multiplient : <https://urlz.fr/ieVE>, <https://urlz.fr/ieVI>, <https://urlz.fr/ieVL>, etc.

conséquent les bénéficiaires des Tunisiens qui souffrent de leurs actes criminels et de leur présence en général. Ainsi, les migrants subsahariens deviennent des objets politisés. Des dynamiques surgissent de manière parallèle et alimentent les stratégies migratoires employées par l'Etat et ses intermédiaires, c'est-à-dire l'approche sécuritaire de la migration qu'entretient la Tunisie à la fois vis-à-vis aux émigrants et aux immigrants, inspiré de la « sécurisation » de l'immigration de l'école de Copenhague.

Subissant les agressions de l'Europe et s'identifiant à l'agresseur avec les « subsahariens », les frontières entre Europe, Afrique « du Nord », et Afrique « subsaharienne » se définissent sur le sol tunisien. Ces frontières relèvent de politiques ségrégationnelles. La « forteresse Europe » renforce ses « barrières » dans l'Afrique « du Nord » pour rendre plus difficile la circulation des individus provenant de l'Afrique « subsaharienne ». Par conséquent, les dynamiques particulières entre le nord et le sud global (l'Afrique du Nord et l'Afrique dite « subsaharienne ») déterminent le vécu des migrants.

En parallèle, malgré leur image de bouc émissaire qui canalise certaines angoisses politiques, les migrants « subsahariens » demeurent politiquement invisibilisés dans l'espace public. Trainant dans les marges de l'espace urbain, ils l'occupent secrètement. Leurs gestes, leurs modalités d'expressions, et même leurs célébrations sont sujets de contrôle social considérable. Ils habitent alors des lieux qu'ils investissent par une solidarité communautaire qui crée et renforce les réseaux de soutien. Il est généralement question de quartiers populaires, caractérisés également par des mouvements de migration interne propres à la population tunisienne (ce qui était dramatiquement appelé « exode rurale »), proches des moyens de transports, et situés à proximité de quartiers plus ou moins aisés où il serait facile d'avoir accès à un travail.

Le contexte socio-politique déterminerait donc le contexte géographique et économique de l'accès à un « chez soi » digne. Effectivement, les politiques publiques en ce qui concerne la migration tendent vers une approche sécuritaire⁹, marquée par le *contrôle*, le *stoppage*, et la *gestion*. Ces multiples stratégies de

⁹ Yasmine Akermi, *Entre sécurisation et racialisation : L'expérience Subsaharienne en Tunisie*, FTDES, 2020, <https://ftdes.net/entre-securisation-et-racialisation-l'experience-subsaharienne-en-tunisie/>.

contrôle, d'exclusion, et de rejet, impliquent une assignation de places particulières, qui – du fait de leur instabilité et marginalité – gardent les migrants dans des conditions très précaires.

Néanmoins, les statuts diffèrent entre migrants, qu'ils soient étudiants ou travailleurs, réfugiés, ou demandeurs d'asile. Le positionnement par rapport à la loi (migration régulière avec possession de carte de séjour ou bien situation d'irrégularité) influe différemment sur les conditions générales, et particulièrement la condition du logement. Habituellement, les migrants qui sont en situation instable du point de vue légal sont les plus fragiles par rapport aux harcèlements et aux difficultés quant à l'accès et au maintien d'un logement digne.

La précarité des conditions s'aligne avec la précarité de l'habitat. Quoique les réseaux sociaux permettent d'élargir les champs de recherche, accéder à un logement digne – sans les réseaux humains et les moyens matériels –, n'est pas toujours chose aisée. En effet, dès leur installation dans le pays d'accueil, les migrants trouvent généralement « des logements de passage »¹⁰ qui leur permettent d'échapper au sans-abrisme. Les migrants les plus précaires économiquement se font alors héberger dans des quartiers populaires faciles d'accès, chez des connaissances issues de leurs pays d'origine¹¹, et dans des conditions plus ou moins mauvaises¹². Ces habitats – même s'ils permettent d'assurer un toit – impliquent des situations de *mal-logement* qui peuvent persister dans le temps.

1.1. Le logement des migrants « subsahariens » : une boucle d'inégalités ?

L'objet de cette étude étant le droit au logement pour les migrants « subsahariens », nous nous intéresserons aux particularités qui accompagnent la question de l'habitat. En effet, le droit au logement constitue une exigence d'ordre social et économique qui se relie au vécu des subjectivités qui en bénéficient ou

¹⁰ Lévy-Vroelant C. (dir.), Logements de passage, normes, formes, expériences, L'Harmattan, Paris, 2000

¹¹ Timéra M. « Hospitalité et hébergement dans un réseau migratoire d'Afrique de l'Ouest », in Lévy-Vroelant C. (dir.), Logements de passage. Formes, normes, expériences, Paris, L'Harmattan, Habitat et sociétés, 2000, p. 297.

¹² Dietrich-Ragon P., , Le logement intolérable, Paris, PUF, Le lien social, 2011, p. 316.

en sont dépourvues. L'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits Humains de 1948 a reconnu le droit à un logement convenable, comme étant un droit principal. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 a pareillement insisté dans l'article 11.1 sur l'importance du logement convenable, notamment en ce qui concerne les individus et les groupes marginalisés¹³. Il est également un droit fondamental reconnu constitutionnellement¹⁴. La constitution Tunisienne du 27 janvier 2014 a accordé une importante prépondérance à l'ensemble des droits – dont le logement –, comme étant garants de la dignité humaine¹⁵.

En ce qui concerne les réfugiés, – qui se différencient des migrants par leur mobilité sous contrainte de persécution et par leur statut dans le droit international – la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 ont eu pour objectifs la définition de leur statut et de leurs droits. Cette convention et son protocole ont été un moyen d'universaliser le service de refuge, qui était auparavant dédié aux Européens. Ainsi, le terme « réfugié » a été défini en énonçant les droits des personnes déracinées et les obligations juridiques des états ayant signé la convention et son protocole, dont la Tunisie. Parmi les obligations des Etats contractants, l'article 21 souligne la garantie d'un logement favorable¹⁶.

Rattaché au principe de dignité, avoir droit à un logement signifie protéger la dignité et l'intégrité physique et psychique de l'individu. Ce droit implique le besoin d'avoir un habitat sécurisé, habitable, doté de services nécessaires (eau potable, source d'énergie, éclairage, etc.), et situé à proximité des possibilités d'emploi, des services de santé, des écoles, des moyens de transports, et d'autres services sociaux. Le logement doit aussi être adapté à l'expression de l'identité culturelle des habitants. Il est ainsi clair que ces conditions – malgré leur importance – sont difficilement réunies même pour une bonne partie de tunisiens marginalisés. La situation empire clairement et excessivement pour les populations marginalisées, à savoir le groupe des migrants « subsahariens ». La visée de cette recherche sera de décrire et de discuter les conditions de l'habitat de ces

¹³ OHCHR, Fiche d'information No. 21 (Rev. 1) : Le droit à un logement convenable,

<https://www.ohchr.org/fr/publications/fact-sheets/fact-sheet-no-21-rev-1-human-right-adequate-housing>

¹⁴ Hérion, Philippe. « Aperçu du droit au logement à travers le droit international et européen », *Pensée plurielle*, vol. n° 12, no. 2, 2006, pp. 21-33.

¹⁵ Chapitre 2, Article 23 de la constitution Tunisienne

¹⁶ UNHCR, Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés, article 21, 1967, <https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>.

migrants. Plusieurs témoignages expriment que les migrants « subsahariens » – particulièrement celles et ceux qui vivent clandestinement sans papiers et/ou dans la précarité – sont logés sans contrat de location dans des lieux souvent insalubres et surpeuplés¹⁷. Ils sont soumis à des escroqueries, c'est-à-dire un taux de charges d'électricité et d'eau qui sont exagérés, des loyers enflés par rapport à ceux dont bénéficient les Tunisiens, un refus d'accorder des contrats, ce qui minimise la chance d'obtenir un titre de séjour pour les personnes sans papiers qui veulent régulariser leurs conditions, car un contrat de location est une obligation pour l'avoir¹⁸, ainsi que des actes discriminatoires et racistes, s'étalant d'expulsions sans préavis jusqu'à des agressions à l'arme blanche de la part des propriétaires¹⁹.

La pandémie du coronavirus a fait en sorte que ce symptôme social se révèle, grâce à la multitude des témoignages de migrants qui ont subi des harcèlements, des expulsions forcées, des difficultés liées au surpeuplement qui rend impossible d'appliquer la distanciation, etc. La difficulté des conditions générales, les relations de pouvoir inégales entre propriétaires et locataires, et la non-implication des institutions gouvernementales, ont réveillé les abus de pouvoir et les exclusions, auxquels ont succombé un nombre de migrants « subsahariens ». En plus d'autres mouvements solidaires inspirés par le vécu de vulnérabilité²⁰, des initiatives solidaires de la part des associations communautaires, dont l'Association des ivoiriens actifs du Tunisie (ASSIVAT) qui a initié l'opération « j'héberge mon parent » et fait en sorte d'éviter le sans-abrisme pour les personnes qui n'arrivaient pas à payer leur loyer ou obtenir une dérogation de la part de leur bailleur²¹, ont joué un rôle essentiel pour résister à ces difficultés. En l'absence de programmes publics, ce sont les initiatives communautaires solidaires qui se sont quasi-exclusivement montrées efficaces.

¹⁷ PNUD, Impact économique du covid-19 en Tunisie : analyse en termes de vulnérabilité des ménages et des micros et très petites entreprises, 2020, https://www.tn.undp.org/content/tunisia/fr/home/library/environment_energy/etude-sur-l-impact-economique-du-covid-19-en-tunisie-.html.

¹⁸ REACH & Mercy Corps, Tunisie : pays de destination et transit pour les migrants d'origine sub-saharienne, Octobre 2018, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/reach_tns_subsaharan_migration_in_tunisia_report_october_2018.pdf

¹⁹ Infomigrants, En Tunisie, les migrants subsahariens dénoncent des agressions répétées à l'arme blanche, 08 avril 2021, <https://urlz.fr/igYw>

²⁰ Butler, Judith. *Prekarious life: The powers of mourning and violence*. verso, 2004.

²¹ Afrikyes, Tunisie : Des ivoiriens expulsés de leurs domiciles, 4 avril 2020, <https://urlz.fr/igXL>.

En avril 2020, une séance de travail a réuni plusieurs ministres²² et un certain nombre de cadres supérieurs de ces ministères. En insistant sur le rôle de la société civile, la situation de la communauté « subsaharienne » dans les circonstances exceptionnelles du Covid-19 a été discutée, tout en incitant les propriétaires à différer le débloqué des aides au loyer dues pour les mois d'avril et mai²³. Plusieurs associations de la société civile, dont le FTDES, ont appuyé cette initiative en encourageant la solidarité avec les migrants qui résident en Tunisie et en appelant à la régularisation de leurs situations de logement²⁴. Néanmoins, la question du droit à un logement digne et convenable pour les migrants « subsahariens » en Tunisie demeure conflictuelle. La défense de cette question qui est intimement liée à celle du positionnement social des individus représente un moyen de lutter contre les exclusions et les discriminations subies.

Les migrants qui sont pris par les méandres de la précarité²⁵ ont donc affaire à des difficultés qui s'étendent à l'ensemble du processus migratoire, en ce qui concerne le logement. Cependant, les conditions diffèrent, en fonction du *lieu* (habiter la ville ou la campagne, le centre ou les périphéries), des *habilités* (physiques, psychologiques, économiques, et politiques), et du *statut* (être migrant-étudiant, migrant-travailleur, réfugié ou demandeur d'asile). Dans ce sens, la dernière variable qui concerne le statut est particulièrement influente.

1.2. Le mal-logement des réfugiés et des demandeurs d'asile

Il semble important alors de contextualiser des particularités importantes pour la compréhension de la situation du logement des réfugiés et des demandeurs d'asile africains en Tunisie et de leurs revendications qui dénoncent des conditions de logement désastreuses. Le 9 février 2022 a été le commencement d'un long combat dont le but est l'acquisition de droits

²² Il s'agissait du ministre de l'intérieur, des affaires sociales, ministre auprès du Premier ministre chargé des Droits de l'Homme et des Relations avec les instances constitutionnelles et la société civile)

²³ Une séance de travail entre les ministres de l'intérieur et des affaires sociales et le ministre auprès du Premier ministre chargé des droits de l'homme et des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile sur la situation des étrangers résidant en Tunisie, 07 avril 2020, <https://rb.gy/khxywu>.

²⁴ FTDES, Des mesures gouvernementales encourageantes et des décisions plus audacieuses doivent être prises pour protéger les immigrants et les réfugiés contre l'émergence du virus corona, 10 avril 2020, <https://rb.gy/qypmyh>.

²⁵ En rapport avec les conditions socio-politiques qui induisent des manques et des défaillances qui font en sorte que des vies sont plus exposées à la violence et la mort que d'autres.

fondamentaux : un large groupe de réfugiés et de demandeurs d'asile ont manifesté à la ville de Zarzis pour réclamer leurs droits d'asile, dans un pays où ils sont parfois considérés déboutés et où leurs dossiers se font souvent bâcler²⁶. Après plus d'un mois, à savoir le 16 avril 2022, elles et ils se sont déplacés à la capitale pour manifester devant le siège du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Ainsi, ce groupe de demandeurs d'asile et de réfugiés – provenant en majorité de l'Afrique centrale, le Soudan, l'Éthiopie, la Somalie, le Tchad, l'Érythrée, et des personnes sans État – réclament de meilleures conditions, un transfert dans des pays qui « respectent les droits humains ». Certains du fond du désespoir demandent un rapatriement dans leurs pays d'origine malgré les crises et les dangers qu'ils peuvent encourir. Il est question d'un groupe formé par des personnes ayant échappé aux guerres et aux conflits de leurs pays pour finir dans les centres du HCR à Zarzis et Médenine, où leurs dossiers sont tantôt bâclés et tantôt ignorés. Ce groupe de plus de 250 personnes est formé par des enfants, des mineurs non accompagnés, ainsi que des hommes et des femmes. Ils ont été enfermés et empêchés de se déplacer entre les gouvernorats. Ils dénoncent des arrestations, une privation de nourriture et d'aide médicale, ainsi que des expulsions par centaines des centres d'hébergement, subies par leur groupe de référence²⁷.

L'expulsion de certaines d'entre eux des centres d'accueil et leur privation des aides qui leur étaient fournies font partie des motifs des manifestations²⁸. La situation de sans-abrisme est dans ce cas induite par un organisme supposé offrir protection et aide. *De facto*, la création en 1951 du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) était introduite comme un moyen pour garantir une protection physique et juridique des réfugiés qui trouveraient asile dans le monde Occidental. Néanmoins, la fonction de protection avancée par le HCR a décliné en faveur des politiques d'asile et de la gestion des camps des réfugiés. Une nouvelle fonction à allure autoritaire l'a rapidement remplacé, à savoir celle du *contrôle*²⁹. Cette logique de contrôle remplace les visées

²⁶ Africanews, Tunisie : des demandeurs d'asile manifestent contre le HCR, 15 févr. 2022, <https://urlz.fr/ih4u>

²⁷ FTDES, En Tunisie, réfugié.e.s et demandeur.se.s d'asile abandonnés dans une situation humanitaire critique, 30 avril 2022, <https://urlz.fr/ih4A>

²⁸ Euro-med monitor, Tunisie : Les réfugiés expulsés de leurs centres d'hébergement et l'ONU suspend son aide, 24 avril 2022, <https://urlz.fr/ih4N>

²⁹ Agier, Michel. Gérer les indésirables. *Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Flammarion, 2010.

d'efficacité, en brisant les liens de solidarité et rendant les individus exclusivement dépendant de la volonté des autorités. Les réfugiés qui – selon l'expression de Michel Agier – vivent et meurent en *paria*. Elles et ils subissent les conséquences des promesses non tenues et se trouvent à la fois condamnés à l'errance sans abri et empêchés de circuler librement.

Ces événements ne sont qu'un exemple qui traduit l'hypocrisie et l'incapacité de l'organisation de se démarquer des politiques des Etats. Le *camp de Choucha* a vu des marées de personnes fuyant la guerre en Libye. Sa fermeture en 2013 et son démantèlement en juin 2017 par la garde nationale tunisienne qui a laissé place à des campements de fortune dispersés dans les environs raconte les luttes de dizaines de déboutés qui ont subis l'exclusion et l'expulsion³⁰. Cela se révèle par leur passage dit « temporaire » (même s'il a parfois duré plusieurs années) à une maison de jeunes à Tunis, où les conditions d'hébergement ne sont pas toujours favorables, comme dans d'autres centres d'hébergement destinés aux migrants³¹. De plus, il était question pour un nombre de migrants « subsahariens » dont des femmes et des enfants de conduites forcées – par des agents de la garde nationale tunisienne – aux frontières Libyennes sous la menace des armes.

La Tunisie, en exerçant son rôle de garde-chiourme au service de l'Europe, viole les droits des migrants jusqu'à parfois les obliger à errer dans le dangereux désert Libyen³². Cette obligation qui peut quelquefois signifier une condamnation à mort, traduit le type de régulation auxquelles les autorités tunisiennes ont recours. Cela désigne le besoin d'expulser, de renvoyer, et d'effacer l'existence des migrants « subsahariens ». Ils sont dans cette mesure la figure de l'éternel *paria* soumis à la férocité et la négligence des politiques et condamné en raison d'une prétendue souillure, que les dominants tentent d'effacer en l'expulsant.

Face aux injustices subies au camp el Choucha, aux expulsions inhumaines aux frontières d'un Etat en guerre, jusqu'au scandale ayant découlé en 2022 en expulsant les réfugiés et les demandeurs d'asile et en ignorant leurs plaintes, des

³⁰ Romdhani, Messaoud. « La situation des Subsahariens en Tunisie. L'exemple du camp de Choucha et la création d'un hotspot en Libye », *Hommes & Migrations*, vol. 1328, no. 1, 2020, p. 53-57.

³¹ FTDES, *The Situation of Migrants, Refugees and Asylum Seekers in the Region of Medenine*, D. Naima Fekih, 2019, <https://ftdes.net/the-situation-of-migrants-refugees-and-asylum-seekers-in-the-region-of-medenine-d-naima-fekih/>

³² Les observateurs France 24, *Des centaines de migrants expulsés dans le désert tuniso-libyen : "Il y avait même une femme enceinte"*, 5 octobre 2021, <https://urlz.fr/ih9A>.

questions se posent : la Tunisie est-elle en train de devenir nouvelle limbe de l'Europe ? hérite-on des pratiques inhumaines pour la « gestion » des vies migrantes ? et la marginalisation serait-elle en train de renforcer une certaine ghettoïsation dans certains quartiers ?

2. Habiter et vivre en Tunisie pour les migrants « subsahariens »

Suivant la perspective d'Achille Mbembe, il est possible de remarquer que des relations d'esclavagisme continuent de structurer nos rapports sociaux à un niveau global³³, qu'il soit question de néolibéralisme, de traite atlantique, ou de racisme. Ces relations de domination trouvent à chaque fois un dépositaire qui absorbe les tensions et les tendances esclavagistes de prédation. Être étranger et noir en Tunisie est loin d'être une chose aisée. Cette identité qui prévoit la précarité semble être déterminante, en ce qui concerne les conditions de vie, de logement, et de travail. Cette particularité identitaire est souvent mise en avant, dans un contexte où se multiplient les attaques concrètes et symboliques contre ce groupe minoré et marginalisé. Il s'agit d'un groupe qui s'approprie un statut de subalternité et qui navigue cette condition en négociant ses limites et en résistant à la violence de cette assignation.

Effectivement, en Tunisie, les africains « subsahariens » sont en train d'incarner une marge identitaire en partie imaginée³⁴. Les mobilités des cadres de la Banque Africaine de Développement ont contribué – en partie – à faire changer les représentations des africains « subsahariens ». Les privilèges économiques de ces hauts cadres ont attiré l'attention de la population générale et quoique l'identité noire et le statut minoritaire ne se sont pas effacés, une autre perception fut possible, en raison de la classe d'appartenance de ces arrivants qui incarnait l'éducation, le luxe, et la richesse. Pourtant, elles et ils continuent à incarner les signes de la subordination et de l'exclusion sociale. Il est question d'un *stigmat* qui sévit et conditionne subtilement les comportements de la population générale.

³³ A. Mbembe, *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2013.

³⁴ Cette marge identitaire est construite par la représentation sociale des « subsahariens » en Tunisie et la subjectivation en marche qui est nourrie par des formes d'appropriation et d'assimilation.

C'est dans ce sens qu'une des interviewées plaint quasiment durant la totalité de l'entretien la vie de « *meskina* »³⁵ qu'elle mène en Tunisie. Cette condition de « *meskina* », pauvre, impuissante, et dénuée de moyens de résistance, est une énième prison dans laquelle elle est coincée. Cette prison est certes différente de celle qu'elle a connu en Libye. Néanmoins, l'impression d'emprisonnement est évoquée à maintes reprises. Selon elle, c'est le fait d'être « *meskina* » qui l'a obligé à fuir l'Algérie, à essayer de « *prendre la mer* » pour traverser la méditerranée, et à mendier, ce qui lui permet de « *financer le logement et couvrir les dépenses* ».

« En Tunisie vous dites qu'il n'y a pas de racisme mais c'est que je remarque qu'il y a que le racisme et la méchanceté gratuite ». C'est par ces mots qu'une des interviewées a résumé le déni du racisme en Tunisie. Dans les pays du « Maghreb », et particulièrement en Tunisie, le racisme est souvent camouflé, en tant que sujet tabou auquel il ne faut pas s'intéresser³⁶. Pourtant, les manifestations du racisme anti-noirs – qui possèdent des bases historiques ancrées dans le tissu social – sont prégnantes dans les rapports sociaux³⁷. La vie quotidienne des « subsahariens » est souvent teintée par des propos et/ou des actes racistes. Ainsi, la majorité des personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus, ont raconté des anecdotes et des histoires d'agressions racistes, auxquelles elles et ils étaient proie. Particulièrement, une interviewées a affirmé que

« à (ville tunisienne), la vie est un peu difficile. Quand tu sors les tunisiens t'insultent et te jugent comme si nous sommes des singes et ne sommes pas des êtres humains. » et un autre a raconté que souvent ils sont « *suivis avec les cailloux (...). Quand tu marches, les gens te tapent sur la face* ».

Les traitements différés dans les situations de travail et de logement ont longuement été évoquées. Il s'agissait du fait de ne pas être payé suite à un travail réalisé et de subir des arnaques de la part des employeurs qui profitent de la

³⁵ L'interviewée dit répétitivement ce mot signifiant en dialecte tunisien qui signifie « pauvre personne à plaindre ». Nous avons choisi de le reprendre, tenant en compte la charge affective qui accompagne cette formulation.

³⁶ Sadai, Célia. "Racisme anti-Noirs au Maghreb: dévoilement (s) d'un tabou." Herodote, 2021, p. 131-148.

³⁷ Abdelhamid, Maha, "De la libération de la parole raciste à l'émergence d'un mouvement contre le racisme anti-noir", in : ALLAL, Amin ; GEISSER, Vincent (sous la direction de), Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?, 2019, p. 343-356.

situation migratoire pour imposer des heures de travail excessives ou des charges de travail exagérées. De plus, l'absence fréquente de contrats de travail pose le risque de ne pas se faire reconnaître des droits ou même un salaire, sans la médiation des syndicats dont l'impact demeure limité. Cela est en partie dû aux restrictions législatives sur l'emploi des étrangers et aux stratégies d'amorçage qu'emploient les employeurs pour creuser un grand écart entre le travail prescrit, le travail fait, et la rémunération reçue³⁸. Cette situation de précarité et ces traitements différés sont titulaires de plusieurs facteurs, dont le statut, la situation économique, le genre, le quartier de résidence, etc.

Etant donné que le logement soit intimement lié au vécu général des « subsahariens », nous allons discuter les manières avec lesquelles le parcours migratoire influence leurs conditions de logement.

2.1. Le parcours migratoire comme déterminant des conditions de l'habitat

Les conditions de logement des migrants diffèrent en fonction de leur parcours migratoire, qu'il soit question d'accès ou de maintien d'un habitat convenable. En effet, les personnes interviewées venaient de différents horizons. Certains ont connu la précarité avant de venir en Tunisie et sont passés par des camps, des prisons ou des squats. D'autres sont venus par avion ou pour poursuivre des études dans le cadre de conventions réglementées. Ces derniers traversent des trajectoires différentes, sur tous les plans du processus de location ou d'acquisition d'un logement. Quand il s'agit de chercher un loyer, ils cherchent sur Internet, alors que les premiers disent être limités aux aides communautaires. Ils ont ainsi plus de choix et peuvent choisir un logement plus digne et convenable. Leurs relations avec les bailleurs sont différentes et ils arrivent grâce aux aides provenant de leur pays et celles de leurs réseaux en Tunisie s'assurer de pouvoir garder le logement.

³⁸ Nasraoui, Mustapha. "Les travailleurs migrants subsahariens en Tunisie face aux restrictions législatives sur l'emploi des étrangers." *Revue européenne des migrations internationales* 33.4, 2017, p. 159-178.

L'absence du contrat de bail est dû à plusieurs facteurs. Des préoccupations par rapport à cette incapacité d'avoir un contrat se font remarquer chez les migrants interviewés qui insistent sur ces difficultés d'acquisition d'un bail, malgré leurs demandes. A ce propos, un interviewé dit : « **Je n'ai jamais signé de contrat ici.** » et relie ce fait à son incapacité de régulariser sa situation en Tunisie. En effet, l'acquisition d'un contrat de location qui prouve des conditions d'hébergement convenable est nécessaire mais non suffisante pour acquérir une carte de séjour en Tunisie et son absence signifie une condamnation à l'illégalité pour certains³⁹. Cela augmente le risque des pratiques abusives et inscrit les migrants dans une boucle sans issue apparente.

D'un autre côté, la loi est également contraignante pour les propriétaires. Un interviewé le remarque en affirmant : « **Mais avec les bailleurs, les propriétaires des maisons ici c'est un peu difficile, surtout quand on est étranger, car il y a des taxes qu'il faut payer** ». Les difficultés et les « taxes » évoquées sont en rapport avec les complications pour les bailleurs de louer leurs propriétés aux étrangers⁴⁰. Devoir déclarer la présence des migrants au commissariat de police et le harcèlement potentiel qui peut en découler dissuadent les propriétaires de signer un contrat pour éviter les complications administratives et un susceptible malaise avec la police.

Détenir une carte de séjour est également une variable décisive qui détermine les conditions de logement pour les migrants « subsahariens ». En effet, ceux qui se trouvent dans une situation d'illégalité risquent des pénalités, du harcèlement policier, une multitude d'entraves quotidiennes. A cause de cette situation, elles et ils sont fréquemment à la merci des propriétaires malhonnêtes qui manipulent et tirent profit de la vulnérabilité des demandeurs.

Parmi les interviewés, un Malien âgé de 28 ans qui se trouve en situation irrégulière était particulièrement préoccupé par le fait de ne pas avoir une carte de séjour qui lui permette de sécuriser un logement. Il a dénoncé le fait qu'« **on**

³⁹ Terre d'asile Tunisie, L'accès au travail des migrants en Tunisie : Du cadre juridique à la pratique, L'essentiel, mai 2020, https://www.terre-asile-tunisie.org/images/Lacc%C3%A8s_au_travail_des_migrants_en_Tunisie_-_Terre_dAsile_Tunisie.pdf

⁴⁰ Saïd Ben Sedrine, Défis à relever pour un accueil décent de la migration subsaharienne en Tunisie, PROMIG-FES, Décembre 2018, https://mena.fes.de/fileadmin/user_upload/pdf-files/publications/De_fis_a_relever-accueil_de_cent_mig_subaharienne_TN_PROMIG-FES_2018.pdf

n'arrive pas à avoir une carte séjour définitive ici ». Cette dénonciation découle d'une frustration prononcée qui est en rapport avec un vécu d'instabilité liée au renouvellement, aux amendes, et à l'insécurité. L'expérience de « vivre sous la menace »⁴¹ de l'irrégularité et la quête pour régulariser la situation constitue une charge mentale qui impacte les conditions de vie, et réciproquement.

De même, l'expérience de la mobilité, du squat et du sans-abrisme sont plus fréquents chez les réfugiés et les demandeurs d'asile. Nous avons eu affaire à des récits de squats, d'habitation dans la rue, un cimetière et des maisons abandonnées pendant plusieurs jours. L'errance et l'instabilité constituent alors des expériences fréquentes dans la vie des migrants « subsahariens » dont le parcours se caractérise par la précarité, la pauvreté et la menace. A propos, l'instabilité des aides provenant des organismes pour les réfugiés est un autre facteur d'insécurité. Un interviewé rapporte avoir été soulagé lorsque l'OIM l'a « aidé et donné la carte de séjour ». Il a exprimé sa gratitude car « c'était eux qui payaient le loyer pendant le Covid », mais rapporte qu'après le premier confinement il a arrêté de recevoir des aides, malgré les mêmes difficultés qui persistent.

2.2. Les caractéristiques du logement des migrants

L'état des logements des migrants sont souvent au stade des taudis. Lorsqu'ils échappent au sans-abrisme et aux vies dans les camps ou les centres d'hébergement, leurs logements signent une sorte d'« inclusion durablement marginale »⁴². C'est ainsi qu'une des interviewées décrit son foyer :

« C'est une maison entre nous les faibles. ».

La maison qu'elle décrit est un lieu partagé et surpeuplé, par rapport au nombre des chambres. Elle continue de décrire ses conditions en disant : « **On dormait dans le salon sur les canapés. On changeait à chaque fois.** ». A propos de ce surpeuplement, une autre déclare : « **Quand je suis arrivée il n'y avait plus de place. J'enlevais mon pull, je me mets au sol je dors au sol.** ». Effectivement, les migrants

⁴¹ Le Courant, Stefan. *Vivre sous la menace : ethnographie de la vie quotidienne des étrangers en situation irrégulière en France*. Diss. Paris 10, 2015.

⁴² Poiret, Christian. « Ségrégation, ethnicisation et politiques territorialisées : les familles originaires d'Afrique noire en région parisienne », in *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne*, L'Harmattan, 1995.

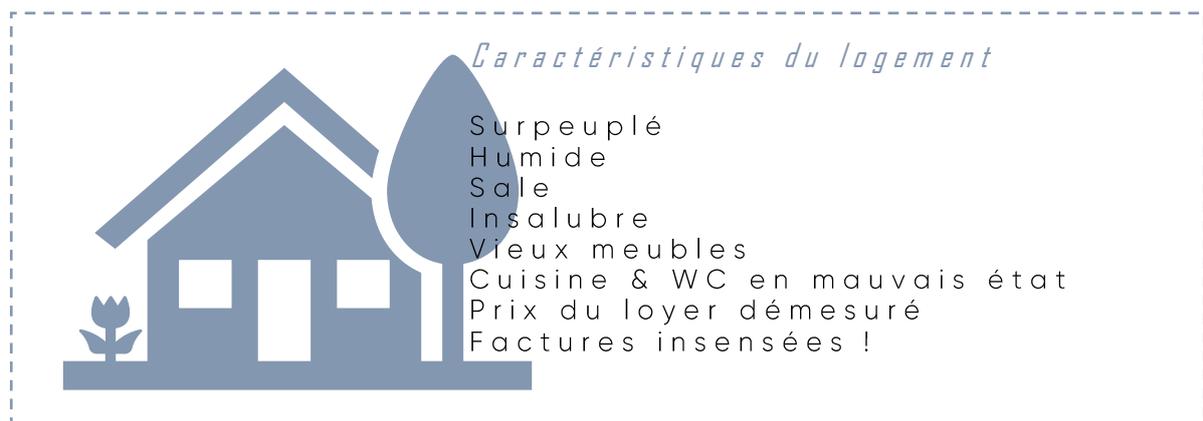
« subsahariens » se trouvent – dès leur arrivée – amenés de partager des maisons ou des appartements avec d'autres membres de leur communauté, qui – par élan de solidarité ou d'épargne – ouvrent leurs portes aux nouveaux. Une migrante affirme qu'à son arrivée, elle partageait « **une maison de deux chambres, une cuisine, et une douche.** » avec six personnes.

De plus, l'humidité et l'insalubrité des logements constituent un problème, évoqué par les interviewés. Pour une migrante, il s'agit dans son cas d'un appartement qui « **est non confortable surtout qu'il est au premier étage où il y a beaucoup d'humidité et même la peinture de la maison se décolle et tombe sur nous.** ». Un autre se plaint de l'état de sa maison qui était « un peu catastrophique, ce n'était pas très propre. » et une autre regrette ces conditions qui l'obligent quand elle veut inviter quelqu'un de le recevoir dans la cuisine, ce qui est embarrassant pour cette personne qui veut inviter ses amis et ses connaissances dans son foyer. Il était aussi question de toilettes en mauvais état et sans fenêtres, de meubles (placards et lits) anciens, et de cuisines sales et insalubres. En décrivant son foyer, une migrante résume sa situation en disant

« C'est juste pour ne pas dormir dehors wallah ».

Les prix des loyers et des factures constituent un autre élément sur lequel les interviewés se sont attardés. A maintes reprises, elles et ils remarquent que « *la somme n'est pas convenable* ». Cette inconvenance est due à l'état de la maison qui n'est souvent pas satisfaisant. L'un des interviewés établit ce lien, en disant : « **la somme du loyer n'est pas convenable, étant donné l'état de la maison car on ne dort pas bien et il y a beaucoup d'humidité.** ». Ce jugement est en partie dû à une comparaison du rapport qualité/prix avec d'autres migrants et d'autres « subsahariens ». La seule personne qui a jugé que la maison et le loyer l'étaient disait : « **la facture n'était pas convenable. Parce qu'un mois, on a payé 300 dinars. On a juste un frigo on n'a rien.** ». Devoir payer une facture aussi gigantesque – par rapport aux moyens du migrant et malgré ses économies d'électricité – se relie à un sentiment de prise en conscience par rapport à une potentielle arnaque de la part du bailleur. Selon lui, ce sentiment a obligé le migrant à régler ses comptes et partir à la recherche d'un autre logement.

Dans une optique réflexive, les migrants comparent leur situation à celle des autres tunisiens. Certains voient de la ségrégation, alors que d'autres estiment que ces conditions sont pareilles pour les autres tunisiens qui rencontrent des difficultés socio-économiques. A ce sujet, une migrante affirme que ses amies tunisiennes qui sont étudiantes ou jeunes travailleuses et dont la famille réside dans une autre ville (elle prend l'exemple de ses amies de Jendouba et Gafsa) vivent la même situation, quand elles entament le processus de chercher une maison à Tunis. Ce partage de sort discriminatoire entre tunisiens marginalisés des périphéries et « subsahariens » précaires s'observe, que ce soit concernant l'accès ou le maintien d'un logement à Tunis. Néanmoins, le logement ne se fait pas uniquement choisir sur la base de sa qualité et des frais qui accompagnent la location. D'autres variables entrent en jeu pour déterminer les conditions de logement, telles que le quartier de résidence, les relations avec les propriétaires, la facilité ou pas d'accéder aux services publics, et la proximité ou pas avec le réseau de soutien.



2.3. Le choix du lieu à habiter

« Où habiter ? » représente une question cruciale pour les migrants. Le racisme, l'accès aux moyens de transports publics, et l'accessibilité sur le plan financier. Les migrants résident généralement dans des quartiers particuliers, réputés par l'existence d'un large réseau migratoire. Pour trouver des logements, de nouvelles pistes se révèlent grâce à internet et aux réseaux sociaux, tels que Facebook, les groupes sur WhatsApp, et le site Tayara⁴³, etc. Cela facilite l'accès

⁴³ Sites de vente entre particuliers.

au logement et délimite les zones dans lesquelles se trouvent les migrants, en raison des offres qui sont généralement partagées entre migrants « subsahariens ».

Quant au choix de la ville de Tunis, certains migrants basent leurs choix sur leur conscience d'être étrangers dans le pays et par le fait que « ***c'est mieux d'habiter la capitale parce que s'il y a un problème dans le pays tu peux vite prendre l'avion et fuir. Or si tu habites dans la ville de Sfax par exemple si le pays a un problème ça va être difficile de se déplacer*** ». Ainsi, la présence à la ville de Tunis n'est pas anodine et découle de motivations spécifiques, en lien avec la sécurité et la protection⁴⁴. En plus de ce besoin de sécurité, la ville de Tunis est réputée par la présence d'une considérable communauté de migrants, plus d'opportunités de travail, ainsi qu'une importance démographique qui offre des possibilités de passer inaperçu et fondre dans la masse.

Pour expliquer le choix du quartier de résidence, la respectabilité, le calme, et la sécurité jouent un rôle important. « ***Il y a des quartiers où les gens ne sont pas respectueux*** », disait une migrante pour décrire les raisons pour lesquelles elle a choisi son quartier actuel. Une autre migrante disait avoir choisi de manière délibérée « ***un quartier de la ville de Y où il y a beaucoup de subsahariens*** ». Paradoxalement, une migrante entrepreneuse qui gère un restaurant africain base son choix sur le fait que la présence des autres migrants ne soit pas prononcée, comme ailleurs. Elle dit avec un air sarcastique : « ***Là où on vit c'est un peu calme il n'y a pas de subsahariens*** ». L'envie de se situer dans un lieu sûr est donc une raison importante et le besoin de se trouver auprès de la « communauté d'appartenance » dépend intimement de la situation socio-économique.

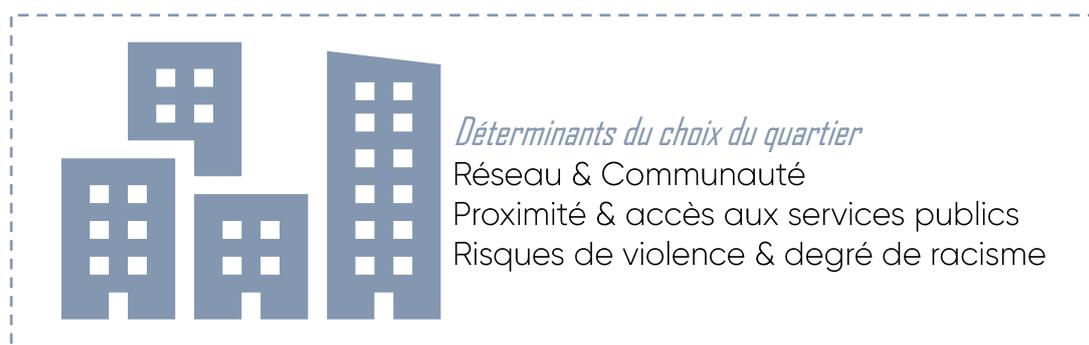
En outre, le racisme auquel sont subjugués les migrants « subsahariens » les mène vers certaines voies, lorsqu'elles et ils cherchent un logement et s'installent dans un certain lieu. La réputation de certains quartiers comme étant plus ou moins exposés au racisme, motive et oblige des décisions d'installation. A ce sujet, Une migrante camerounaise de 29 ans déclare qu'« ***il y a moins de raciste à (ville 1) qu'à (ville 2). Là-bas c'est un autre monde. Là-bas quand tu marches en route les gens***

⁴⁴ Bartel, Ann P. Where do the new US immigrants live?. Journal of Labor Economics, vol. 7, no 4, 1989, p. 371-391.

ils te jettent les cailloux. J'ai fait un mois à (ville 1) et puis j'ai quitté pour cette raison ». Une autre interviewée d'origine ivoirienne qui a fui la crise électorale de 2020 dans son pays déclare : « *je vois qu'(ville 2) c'est différent en fait. Je peux marcher à (ville 2) comme une Tunisienne plus que à (ville 3). Mais à (ville 2) je n'ai pas d'amis comme quand je vivais à (ville 2) en fait. ».*

Pareillement, l'accès aux services publics, et notamment le transport et les marchés, alimente les raisons pour choisir le quartier de résidence⁴⁵. Certes, – même si le loyer est convenable – les difficultés persistent quand le quartier est « *très éloigné de capitale* » que les moyens de transport ne soient pas disponibles. Une interviewée avoue qu'elle « *cherche toujours des logements près de l'autoroute, pour faciliter l'accès à notre restaurant* ». Un autre migrant explique son choix en disant : « *Mes frères et mes amis sont tous ici à Y. On a le métro, le marché, etc. On a accès à tout ce dont nous besoin mais la vie ici est difficile. ».*

Un quartier de résidence s'impose tantôt au migrant et se fait tantôt choisir de manière réfléchie. Quand la deuxième possibilité s'offre à la personne, elle demeure motivée par une envie de chercher la convenance et la facilité. Ainsi, l'accessibilité, la respectabilité, et le fait d'échapper à la menace du racisme sont des plus importantes. Une fois installé, de nouveaux dilemmes s'imposent. Les relations avec les propriétaires et le voisinage en font partie.



2.4. Les relations avec les propriétaires

Assez souvent, la relation avec les propriétaires est décrite comme étant conflictuelle. Les témoignages se multiplient quant à cette conflictualité. L'habitat précaire et sans contrat rend effectivement vulnérable à des maltraitances qui

⁴⁵ Kain, John F. The spatial mismatch hypothesis: three decades later. *Housing policy debate*, vol. 3, no 2, 1992, p. 371-460.

peuvent être associée à des expulsions arbitraires et des actes racistes. Les entretiens effectués témoignent d'évènements où le propriétaire « *demande de sortir* » et menace de les mettre « *dehors dans la rue* ». Parmi les interviewés, un migrant raconte que lorsqu'il a protesté à son éviction, le bailleur « *a fait appeler un de ses cousins qui est policier* ».

Concernant les factures, certains migrants ont affirmé rencontrer des problèmes avec le bailleur qui les oblige de payer un montant excessif. Dans ce sens, une migrante témoigne

« Le propriétaire à Sfax était méchant. Il entre dans la maison et tout ce qu'il veut. Il nous insulte en plus lorsque les factures arrivent et nous oblige de payer toutes les factures de la maison »

et un autre s'exprime :

« Je rencontre beaucoup de problèmes avec le bailleur, parce que parfois le bailleur lorsqu'il voit que tu es étranger il veut t'exploiter au maximum. Parfois il prend l'ancienne facture et te la donne et dit 'voilà la facture' mais ce n'est pas la bonne facture donc il nous demande de le payer et il pense que nous ne pouvons pas lire ».

Cependant, les bailleurs dont parlent les migrants rencontrés expriment une négligence par rapport à l'entretien des logements, lorsqu'il y a un problème ou une plainte de la part du locataire. C'est ce qu'exprime l'un des interviewés – dont le cas n'est pas isolé – qui dit : « ***Dans la maison il y avait même l'eau qui coule quand il pleut. Chaque fois on appelle le bailleur pour venir faire face il dit OK mais ne vient pas*** ».

Les conflits ont aussi des bases racistes et sont en rapport avec la non-acceptation des expressions des différences culturelles. « ***L'ancien propriétaire nous maltraite beaucoup et il est toujours présent. Il considère que nous sommes sales et qu'on ne peut pas s'occuper la maison.*** », disait l'un des migrants en parlant de sa relation avec son ancien propriétaire. La conviction qui sévit chez certains propriétaires que les migrants « subsahariens » sont sales et bruyants, s'inspirent

de préjugés de nature raciste⁴⁶. Même si les frontières de la domination Nord-Sud se déplacent, se rétrécissent et s'élargissent sans cesse, les préjugés anti-noirs demeurent ancrés chez certains propriétaires qui pensent – comme l'a formulé un des interviewé – que « *ils pensent que les noirs sont sales et qu'ils ne peuvent pas garder la maison* ». Une partie des propriétaires tunisiens sont donc souvent convaincus de l'incapacité des noirs de maintenir un foyer, en raison de leur saleté. Les logements étant déjà dans des états déplorables – au niveau de l'humidité, la saleté, le mauvais état des meubles –, l'excuse de la saleté des noirs est utilisée pour les opprimer et les contrôler. Cette supposée souillure des noirs est celle des parias du monde et des dominés⁴⁷, qu'il ne faut ni toucher ni loger. Elle prend une dimension imaginative projetée sur les individus pour affronter des données réelles extérieures qui ne dépendent pas d'eux.

Pourtant, les relations peuvent être sereines et bienveillantes avec d'autres propriétaires. C'est dans ce sens que plusieurs migrants « subsahariens » décrivent la bienfaisance qu'ils ont pu expérimenter. Cette bienfaisance s'est spécifiquement manifestée durant la période du premier confinement relatif à la pandémie du covid-19. Des propriétaires ont « *accepté le retard de paiement même de trois mois* » et ont « *compris que nous (les migrants) ne payons pas le loyer durant le covid* ». Cette relation « positive » avec les propriétaires a aidé les migrants à garder un toit pendant une période compliquée. Cependant, d'autres relations humaines peuvent constituer un support considérable, dont celle avec les amis, la famille, les compatriotes, le réseau communautaire, les associations et les collectifs activistes, etc.

2.5. Solidarité communautaire et soutien social : Les relations humaines comme garanties

Migrer est une rupture et un tissage de liens. Entre la société d'origine et la société d'accueil, des liens se défont et d'autres se construisent. Ces derniers sont d'une utilité remarquable pour les migrants qui se trouvent dans une situation de

⁴⁶ Navarre, Maud. « Le racisme, des stéréotypes aux discriminations », Sciences Humaines, vol. 292, no. 5, 2017.

⁴⁷ Varikas, Eleni. « La figure du Paria : une exception qui éclaire la règle », Tumultes, vol. 21-22, no. 2-1-2004, 2003, p. 87-105.

vulnérabilité et doivent naviguer un nouveau contexte avec de nouvelles injonctions. En ce qui concerne l'habitat, nous pouvons observer la présence d'un réseau social de débrouillardise. Les migrants sont soit logé – dès leur arrivée – chez des amis ou des connaissances de leur pays d'origine, soit accueilli suite à la faillite d'acquérir un logement de manière indépendante⁴⁸. Le premier cas est l'un de plusieurs et est raconté par les enquêtés « *J'ai beaucoup de connaissances. Mes colocataires, on se connaissait depuis en Mali et d'autres on s'est connu ici* ». Un jeune migrant venu chercher un contrat de football raconte aussi que lorsque ses plans initiaux se sont écrasés, il a fini par vivre chez ses cousins qui « *suivent leurs études ici à Tunis* ». Ces derniers le « *dépannent financièrement* » quand il a du mal à trouver ou payer un logement. La deuxième situation se fait percevoir dans l'histoire d'un migrant qui raconte les difficultés qu'il a eu pour trouver un appartement :

« *Parfois, chaque propriétaire que tu appelles te dit : « ah, tu es noir? » tu dis « oui », alors il te dit « non moi je ne vais pas louer ma maison à un noir ». Donc on avait des galères et on dormait chez les amis* ».

Les amis sont donc venus à la recousse lorsque – à cause d'un racisme explicite – le migrant a failli ne pas trouver un logement. Habiter chez autrui est ainsi un moyen efficace pour échapper à la précarité résidentielle et se créer des repères, en étant accompagné dans la nouvelle société. Devant l'exclusion, les liens sociaux s'offrent comme un outil de faire face qui se fait employer au besoin⁴⁹.

Néanmoins, les relations avec la personne qui offre des services d'aide et de soutien est aussi une condition précaire. Une demandeuse d'asile transgenre qui ne reçoit pas d'aides de la part des organismes d'aide aux personnes LGBT+ vivant la même situation affirme qu'en ce qui concerne le logement, sa seule garantie est la nature de sa relation avec la personne qui l'héberge. Etant donné qu'elle ne paye rien, elle considère que ce logement est précaire et incertain. En effet, elle a appris à connaître cette personne sur Facebook. A la suite de la mort

⁴⁸ Du, Juan. Endurance, identity, and temporality: the ethnic labor market and labor process of Chinese migrant workers in France. *The Journal of Chinese Sociology*, 7, 2020.

⁴⁹ Dietrich-Ragon, Pascale. « L'entourage des personnes en situation de précarité résidentielle. Force et faiblesse des liens sociaux dans l'exclusion du logement », *Revue française de sociologie*, vol. 56, no. 2, 2015, p. 301-330.

de sa première petite amie, elle l'a invité à vivre gratuitement dans son appartement. Dès lors, elle ne paye rien mais des services de nettoyage et de cuisine à celle qui l'a invité et aux autres colocataires. Ce qui l'angoisse particulièrement, c'est que depuis peu la personne qui l'a invité commence à être dérangée par sa présence, même si elle dit avoir des relations amicales avec la majorité de ses colocataires. Même si des services sont offerts à la personne offrant l'hébergement (labeur affective, nettoyage, cuisine, etc.), la garantie demeure objectivement inexistante, sans compter sur la charité et la bonne foi.

Malgré l'importance des relations sociales intime en ce qui concerne l'hébergement des migrants dans une situation de *mal-logement*, ces relations sont à appréhender sur un mode subjectif, puisqu'un simple malentendu pourrait signifier une expulsion⁵⁰. Certes, loger chez les proches est certes une solution temporaire qui témoigne de solidarité. Il existe cependant des réseaux qui sont plus large et qui peuvent porter une aide aussi ciblée et salvatrice pour les migrants sans logement ou mal logés. Il serait question d'un réseau communautaire, réseau associatif, et réseau « populaire » formé par tunisiens et non-tunisiens, etc.

Cette solidarité s'est particulièrement manifestée pendant le premier confinement de mars 2020. « *Pendant le COVID on peut dire « dieu merci ». Il y a des étudiants à qui leurs papas donnent de l'argent, ils nous aident. Les tunisiens aussi quand ils te croisent dans la rue, ils disent « mon frère tiens 5dt pour manger »*, annonce un migrant isolé de sa famille et en chômage. Cette période durant laquelle un nombre de migrants ont perdu des emplois et des sources de revenus les a rendus vulnérables et parfois dans l'incapacité de garder leurs logements. C'est dans cette optique que la solidarité communautaire s'est manifestée et que l'entraide a pris le relais, face à la négligence des institutions dont la responsabilité est la protection.

La solidarité qui s'est manifesté ne s'est pas limité à l'espace communautaires. Les Tunisiens ont pris part à ces mouvances solidaires en offrant des dons et des aides. A ce propos, un migrant dit :

⁵⁰ Béguin, Hélène, et Claire Lévy-Vroelant. « Habiter chez autrui : pourquoi et comment ? Trajectoires et expériences de jeunes hébergés en région parisienne », *Agora débats/jeunesses*, vol. 61, no. 2, 2012, p. 61-78.

« Pendant le période du covid pour ne pas mentir, les tunisiens nous ont donné des dons. Les Tunisiens nous offrent de la nourriture, des gens garent leurs voitures et nous donnent les trucs. En fait, c'est plus que ça : il y a d'autres même quand tu marches, ils t'arrêtent 'mon ami tiens 2dt' ».

La solidarité des Tunisiens se manifestent aussi, durant les fêtes religieuses (ramadan, aïd, etc.). Ils aident les « subsahariens » musulmans, en cuisinant pour eux du « *couscous et des chorbas* », dans l'optique d'aider d'autres musulmans « semblables ». Il demeure pertinent de remarquer que cette solidarité des tunisiens se manifeste dans des milieux populaires, surtout lors des occasions religieuses, les temps de crise (comme le premier confinement), et la charge émotionnelle en lien avec les évènements politiques (suite aux résultats des élections présidentielles et l'élan de « l'état de conscience » populaire par exemple). Les migrants vivant à proximité des quartiers aisés sont rarement aidés par les Tunisiens, alors que ceux qui résident dans des quartiers populaires évoquent des élans d'aide provenant des tunisiens. Cette chaleur partagée entre les gens qui ont « peu »⁵¹ serait un moyen par lequel les dominés s'unissent pour résister à la domination⁵².

De plus, les associations de la société civile et les collectifs activistes jouent tantôt un rôle d'aide pour certains et sont démissionnaires pour d'autres. Les perceptions par rapport à l'implication de la société civile sont tiraillées et témoignent de difficultés d'accès à leurs services et de rejet relatif dans certains cas. L'envie de créer de nouvelles associations dans l'objectif d'aider les membres de sa communauté demeure présente dans les discours des enquêtés. Ainsi, face aux difficultés qui se multiplient et l'observation des actions communautaires des organisations de la société civile, un désir de s'impliquer dans la vie publique par cet intermédiaire s'observe.

En revanche, la solidarité entre compatriotes demeure prononcée dans certains cas. Par exemple, un interviewé malien déclare : « *Nous les maliens on est*

⁵¹ Sansot, Pierre. « 7. La chaleur des milieux populaires », , Les gens de peu. sous la direction de Sansot Pierre. Presses Universitaires de France, 2009, p. 89-97.

⁵² Welch, Sharon D. Communities of resistance and solidarity: A feminist theology of liberation. Wipf and Stock Publishers, 2017.

solidaires ente nous, notre solidarité est générale, on est solidaires de n'importe quelle manière. Quand quelqu'un a un problème on se regroupe, on parle entre nous qu'est-ce qu'on peut faire, etc. ». Avoir la même nationalité rapproche les individus et crée un lien, qu'ils renforcent en usant de stratégies solidaires inspirées de leur appartenance nationale commune.

Puisque la précarité sociale pourrait dans certains cas réduire les possibilités de soutien, l'implication solidaire n'est pas toujours évidente. Les dynamiques de solidarité permettent de sortir de la vulnérabilité circonscrite et l'identité communautaire du groupe s'alimente par le vécu partagé. Ce vécu partagé implique plusieurs niveaux d'identification qui déterminent à leur tour les dynamiques solidaires. Cependant, plusieurs personnes essayent d'aider même s'ils ne le peuvent pas toujours. Ils tâchent d'aider « *les étudiants qui ont besoins de manger ou qui veulent quelque chose* » et d'orienter quand ils trouvent « *une personne qui cherche un logement ou un travail* ». Face à l'exclusion sociale, la solidarité prospère. Les exemples sont multiples sur les manières avec lesquelles « subsahariens » ou tunisiens ont aidé des migrants dans le besoin à payer « *chway chway* »⁵³ leur loyer ou à se faire héberger le temps que la tempête passe. Cependant, les injustices demeurent systémiques et nourries par des carences de l'action publique. Des solutions d'ordre politico-social peuvent être dénichées pour remédier à la situation compliquée des logements des migrants « subsahariens » en Tunisie.

Conclusion

Formant une communauté *en devenir*, les migrants « subsahariens » mènent en Tunisie une vie mouvementée. Alors que la Tunisie est en train de se plier aux exigences de la « forteresse Europe », - en marginalisant ces migrants - leur existence et leurs actions sont indéniables. Qu'ils soient en transit ou qu'ils guettent une installation durable, leur habitat est souvent l'une des premières et des plus importantes préoccupations.

⁵³ Peu à peu

L'enquête réalisée démontre des conditions de logement qui sont souvent problématiques. Quoique les injustices relatives au logement touchent à la fois tunisiens et étrangers, le parcours migratoire est susceptible de constituer un facteur vulnérabilisant, conditionner ces conditions, et entraver l'accès et le maintien du logement. Les relations avec l'environnement extérieur ne sont pas toujours évidentes : l'accès aux services publics (marchés, transports en commun, écoles, etc.) sont à négocier avec la qualité de l'habitat et les relations avec le propriétaire. Du côté des relations avec les propriétaires, des conflits et des frustrations s'observent. Des manipulations, des agressions verbales et des expulsions ont alimenté les témoignages des enquêtés. A l'intérieur, les lieux habités sont assez souvent surpeuplés, en mauvaise qualité, et peu entretenus. Pourtant, les individus et les groupes ne sont point immobiles. Face aux défis que la société et les politiques en marche induisent, des stratégies de négociation et des outils de résistance sont disponibles. La différence entre nouveaux arrivés en quête de logement et celles et ceux qui ont une histoire de mobilité ou qui sont en mobilité est à souligner. Cette différence se révèle à travers les stratégies de négociation employées pour surmonter les difficultés, tels que l'adoption de codes locaux, la connaissance de l'espace de mobilité, l'établissement d'un réseau large, et des rapports dans la société d'accueil, etc.

La ségrégation se nourrit effectivement de comportements individuels ou groupaux, mais surtout des failles des politiques publiques en marche. Des recommandations peuvent être formulées, dans l'objectif de rendre les conditions de logement plus favorables à la présence des migrants de « l'Afrique subsaharienne ».

Recommandations

- ◆ Lancer une campagne pour le règlement de la situation administrative des migrants sur le territoire tunisien
- ◆ Impliquer les migrants « subsahariens » dans les politiques publiques relatives à leurs besoins
- ◆ Plaidoyer auprès du UNHCR afin de le tenir plus responsables vis-à-vis des réfugiés et demandeurs d'asile sans logement et dont les dossiers sont bloqués
- ◆ Améliorer et généraliser l'aide financière octroyée par les organismes humanitaires

- ◆ Appuyer les initiatives communautaires et transcommunautaires dans les quartiers cibles
- ◆ Sensibiliser le public pour renforcer la solidarité envers tunisiens, migrants, réfugiés, et demandeurs d'asile
- ◆ Réviser la loi n° 7 du 8 mars 1968 relative à la situation des étrangers en Tunisie (loi du titre de séjour) de manière à la rendre compatible avec les traités internationaux
- ◆ Reconsidérer les conditions d'hébergement d'un étranger et l'obligation de sa déclaration aux commissariats
- ◆ Insister sur le rôle des associations de la société civile pour expliquer aux migrants leur positionnement par rapport à la loi en ce qui concerne le logement, offrir une assistance juridique, et accompagner la signature des contrats en examinant les clauses contractuelles et proposant – au besoin – un contrat-type
- ◆ Faciliter l'octroi du titre du séjour et supprimer les pénalités relatives au dépassement du séjour
- ◆ Garantir l'accès à la justice concernant le droit au logement en cas de dépassement
- ◆ Prendre en compte la situation vulnérable des migrants dans l'ensemble des programmes du ministère des Affaires Sociales
- ◆ Revoir le contenu des programmes éducatifs pour les rendre plus inclusifs et respectueux envers les migrants
- ◆ Faire en sorte que les organisations de la société civile mettent en évidence la question de l'accès à la justice concernant le droit au logement des migrants dans leurs préoccupations, rapports et rapports parallèles dirigés lors de l'examen périodique universel (EPU)



Ce travail a été réalisé grâce à l'appui du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI, Ottawa, Canada). Les avis ici exprimés ne représentent pas nécessairement ceux du CRDI ou de son Conseil de Gouvernance.



Coordination régionale du projet par ARI – Arab Reform Initiative



Tunis. Juin 2022.

<https://ftdes.net/en/>

<https://www.arab-reform.net/>

<https://arabsocialprotectionhub.net/en/>